



## **Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires : 30 juin 2022**

Le conseil d'administration de la Société a convoqué l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires le 30 juin 2022 à 09 heures 30, au siège social de la Société.

L'avis de convocation a été publié ce jour au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) et contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et la description des principales modalités de participation et de vote à cette assemblée.

Cet avis de convocation est disponible sur le site internet de la Société : <https://fiebm.com/>.

Sont également disponibles sur le site internet de la Société toutes les informations concernant l'assemblée générale.

Les documents de convocation à l'assemblée (incluant le formulaire de vote) ont été envoyés par courrier postal aux actionnaires selon les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les documents relatifs à la préparation de cette assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et publiés sur le site internet de la Société : <https://fiebm.com/>, selon les dispositions légales et réglementaires applicables.